

La gestion des déchets à Berg-sur-Moselle



Jours et règles de collecte

Jour de collecte des ordures ménagères : **LUNDI**

Jour de collecte du tri : **MARDI**

- Ne pas mettre de **déchets inadaptés** dans son bac d'ordures ménagères (déchets du tri sélectif, déchets verts, piles, terre, et tous autres déchets ayant une filière en déchèterie...).
- Les sacs doivent être placés **dans le bac**, couvercle **fermé**.
- Les bacs doivent être sortis **la veille**, roues et poignées **vers la route**.
- **Tous les emballages** de la vie courante **se trient**.
- Les cartons doivent être **coupés** ou **pliés** et mis dans un sac jaune (max 1 sac par semaine et par foyer, tout surplus doit être déposé en déchèterie).

Non respect des consignes = **refus de collecte**

Dotations de bacs & sacs de tri

- La CCCE fournit un stock de bacs aux communes, qui se chargent ensuite de les distribuer aux habitants.
- Les bacs 750L sont fournis directement par la CCCE.

BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



Volume du bac	Profil utilisateur
120 L	Foyer de 1 à 3 personnes
240 L	Foyer de 4 personnes et plus
750 L	Collectifs, Entreprises, Collectivités

BACS DE TRI SÉLECTIF



Volume du bac	Profil utilisateur
750 L	Collectifs, Entreprises, collectivités

SACS DE TRI SÉLECTIF



Sacs	Profil utilisateur
Sacs 50L x 4 rouleaux (100 sacs) par foyer En dotation initiale et + sur demande	Ensemble des foyers